



## Urgent: puis-je attaquer celui qui m'a vendu ma voiture?(suite)

Par **nb25**, le **09/04/2008 à 20:27**

Bonjour, rnrnLe 2/04/2008, j'écrivais sur ce forum pour demander de l'aide. rnJ'ai acheté une 206 5 places à un particulier. Cependant, la carte grise n'affichait que 2 places. Le propriétaire m'a expliqué que cela était dû au fait qu'elle avait précédemment appartenu à une agence de tourisme. Bref il m'a dit qu'il avait fait la demande à peugeot paris pour la passer en 5 places. Seulement j'ai acheté la voiture en septembre et toujours pas de papier! rnDe surcroit, la carte grise était au nom d'une personne qu'il disait être son beau-frère. Naïvement, j'ai signé le papier! rnVendredi dernier je suis allée à la sous-préfecture et là on m'a appri que celui qui m'avait vendu la voiture n'avait jamais fait la carte grise à son nom et que par conséquent il n'avait pas le droit de me la vendre! Je suis donc allée à la gendarmerie qui m'a dit d'aller au tribunal; ce que j'ai fait. Là on m'a dit de déposer plainte auprès du procureur de la république. D'après ce qu'on me dit celui qui m'a vendu la voiture risque 3ans de prison et 5 à 6000 Euros d'amende pour usurpation d'identité. rnMais moi? Pensez-vous que le tribunal puisse décider que je rende la voiture et que le vendeur me rende mon argent? rnD'autre part, j'ai du mal à rédiger mon courrier au procureur. Quel motif de plainte dois-je évoquer? rnJe n'y connais vraiment rien! rnPensez-vous que je risque quelque chose parce que je n'ai pas trouvé bizarre qu'il remplisse le certificat de vente au nom de quelqu'un d'autre? rnBien cordialement, rnMerci beaucoup d'avance.

Par **Visiteur**, le **09/04/2008 à 20:31**

Bonsoir, rnIl faut réclamer la nullité de la vente , je pense que c'est possible.

Par **nb25**, le **09/04/2008 à 20:40**

oh merci pour votre réponse car je suis vraiment perdue et stupéfaite de voir que des arnaqueurs pareils existent!rnMais si cela se passe ainsi, je récupèrerais donc mon argent?! Je dois donc demander cela au procureur?rny a-t-il un délai? Car j'ai acheté cette voiture en septembre!rnEncore merci cela fait beaucoup de bien de se sentir aidée!

Par **Visiteur**, le **10/04/2008 à 21:04**

Septembre, c'est un peu ancien quand même, mais allez rapidement déposer plainte.rnUn avocat célèbre est spécialisé dans ces problèmes, c'est celui qui travaille avec Julien COURBET.rnVoici son site  
<http://www.maitre-de-caumont.com/presentation.php>

Par **nb25**, le **11/04/2008 à 21:20**

Merci beaucoup mais malheureusement il n'y a pas d'adresse de messagerie!rnEn tous cas c'est très gentil de m'avoir aidée.rnCordialement.